

Séance du 21 septembre 2021 à 20.00 h.
à l'Hôtel-de-Ville de Baulmes

Madame la Présidente informe que la remise du sceau a eu lieu le 5 août 2021 et remercie les personnes présentes pour leur accueil et leur gentillesse. Madame Brigitte Lattion promet de faire de son mieux pour que cette année se déroule dans un esprit constructif et bienveillant. Elle rappelle les règles élémentaires de bienséance à savoir :

- travailler dans le respect et la cordialité
- demander la parole et attendre qu'elle soit donnée par la Présidente
- garder le tutoiement pour l'après-séance.

Elle espère que chacune des séances se fera dans le respect des uns et des autres même si les positions sont parfois opposées.

Sous la Présidence de Madame Brigitte Lattion, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Assermentations.
3. Acceptation du procès-verbal des séances du 2 juin 2021 et du 25 juin 2021.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Liste des prochains préavis.
7. Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis n° 3/2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 et vote.
8. Divers et propositions individuelles.
9. Appel de sortie et signature pour les jetons de présence.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il est accepté et sera suivi tel que présenté.

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 41 conseillères et conseillers sont présents et 4 absents. Les absents sont : Madame Carmen Perusset et Messieurs Eric Clot, Bruno Metalori et Grégory Perusset.

La Présidente informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Assermentations.

La Présidente informe que Madame Mélanie Studer ayant donné sa démission, Monsieur Steve Deriaz sera assermenté aujourd'hui. Elle donne lecture de la lettre de Madame Studer.

Mme Isabelle Deriaz et M. Florian Musy n'ayant pas pu être présents lors de la séance d'assermentation qui s'est déroulée le 25 juin 2021, Celle-ci se fera également aujourd'hui.

La Présidente rappelle qu'avant d'entrer en fonction comme conseillère ou conseiller, la personne doit prêter serment selon l'article 5 du règlement du Conseil communal et selon l'article 88 de la Loi sur les Communes Vaudoises.

Elle procède donc à l'assermentation de Madame Isabelle Deriaz, Conseillère Communale, Monsieur Steve Deriaz, Conseiller Communal et Monsieur Florian Musy, Conseiller Communal.

3. Acceptation du procès-verbal des séances du 2 juin 2021 et du 25 juin 2021.

La lecture de ces procès-verbaux n'est pas demandée et ils sont acceptés avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

4. Communications du Bureau.

Madame Brigitte Lattion rappelle qu'il y a les votations le dimanche 26 septembre 2021.

Elle demande aux conseillères et conseillers qui n'ont pas encore signé les jetons de présence 2020-2021 de passer en fin de séance pour le faire auprès de la secrétaire.

Elle rappelle également que le règlement du Conseil Communal est accessible sur le site internet de la Commune, mais elle pose tout de même la question à savoir si quelqu'un aimerait ce règlement en version papier. 5 personnes se manifestent.

5. Communications de la Municipalité.

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic.

Il commence par excuser Madame Nadine Perusset qui est en vacances.

Il informe que l'entente est bonne au sein de la nouvelle Municipalité. Ils ont bien avancé sur les dossiers suivants :

- la réfection et la rénovation de l'éclairage public
- le plan directeur des chemins AF
- la sécurisation des rues du village.

Les travaux de l'Hôtel-de-Ville avancent bien. L'inauguration est prévue pour le vendredi 12 novembre avec également des activités le samedi 13 novembre et peut-être le 14 novembre.

L'Association développement 21, active dans la réinsertion, a maintenant un bureau à l'Hôtel-de-Ville et a mis en place les photos dans le village. D'autres projets vont encore suivre.

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic.

6. Liste des prochains préavis.

La parole est donnée à Monsieur le Syndic. Ce dernier informe des prochains préavis à savoir :

- Préavis concernant la réfection de la Rue du Clos.
- Préavis concernant la Rue des Jaquettes et la mise en séparatif d'une portion de cette rue.

Madame la Présidente demande si l'assemblée veut élire les commissions ou si elle préfère que le Bureau le fasse.
Le Bureau élira les commissions.

7. Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis n° 3/2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 et vote.

Monsieur Luc Pillevuit, Président de la Commission des Finances, donne lecture de son rapport.

Madame Brigitte Lattion ouvre une discussion.

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. Le taux de l'impôt communal pour l'année 2022 est porté à 76.5 % de l'impôt cantonal de base
2. Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.

Le rapport est accepté à une large majorité (1 abstention).

Une discussion est ouverte sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

8. Divers et propositions individuelles.

Monsieur Gilles Deriaz souhaite qu'un montant soit mis dans le budget pour

refaire les marquages de sécurité de certains endroits dans le village. Il donne comme exemple les peintures qui annoncent les écoliers à l'avenue de la Gare qui sont effacées et qui ont eu du goudron par-dessus. Et à côté du Jura, il manque la moitié du Stop. Monsieur Deriaz pense que ce serait indispensable de refaire ça même si un plan global de la sécurité du village est en cours.

Monsieur Benoît Perusset pose une question concernant l'actualité. Il demande si nous sommes concernés par des Cyberattaques et si oui, comment la Municipalité compte réagir.

Monsieur Olivier Mettraux répond qu'ils travaillent depuis deux ans sur le sujet des cyberattaques par un audit que l'ADNV avait offert. Suite à des résultats catastrophiques, la Municipalité a mis en place une formation et sensibilisation du personnel. Il y a également maintenant un serveur externe avec un pare-feu sécurisé et les données sont sécurisées à deux endroits différents dans des réseaux sécurisés. Dernière étape, la Municipalité est en contact avec la ville d'Yverdon pour améliorer encore le fonctionnement actuel. D'ici environ 2 mois tout devrait être mis en place.

Monsieur Claude Deriaz dit avoir appris par le village qu'il y avait des problèmes de gestion du personnel et d'entretien des véhicules et demande si la Municipalité s'est penchée sur le sujet et si une refonte et discussion avait été entamée.

Monsieur le Syndic répond que sur certains véhicules, l'entretien n'a pas été suivi de manière régulière et il y a donc quelques frais à faire pour palier à ces quelques services qui n'ont pas été faits mais qu'il n'y a pas de problème majeur au niveau des véhicules.

Madame Marie Poncet Schmid demande concernant les nouveaux habitants, ce que la Municipalité imagine mettre en place pour créer du lien et éviter que Baulmes ne devienne un village dortoir.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'avant, ils invitaient les nouveaux citoyens dans le courant du mois de mars-avril chaque année pour présenter la commune et afin qu'ils puissent faire connaissance avec les autorités et les sociétés locales. En 2020 et 2021, la situation sanitaire a empêché cet événement. Dès qu'ils pourront le faire ils rattraperont ce qui n'a pas pu être fait. Par contre, lors de l'arrivée de nouveaux habitants, ils sont accueillis à l'administration et toutes les informations utiles leur sont données.

Monsieur Steve Deriaz demande concernant le poste à 40 % qui a été mis au concours pour l'administration, pourquoi cette mise au concours et est-ce que la Municipalité a trouvé quelqu'un.

Monsieur le Syndic répond qu'une personne débutera le 1er novembre. Il explique que les deux personnes engagées ne suffisent pas vu le travail supplémentaire demandé pour l'agence postale et sachant que les personnes engagées l'ont été à un pourcentage plus bas que celui imaginé. Après une période d'essai avec tous les changements, il s'avère qu'il manque effectivement un 40 %.

Madame Patricia Chambettaz demande qu'une table soit installée lors des votations près du bureau de la secrétaire du Conseil pour que le travail puisse être fait de manière plus agréable.

Monsieur Claude Deriaz demande concernant la sécurité dans le village, sachant que cela fait déjà 2 ou 3 législatures que l'on parle de ce sujet, s'il y a une échéance pour ce projet. Et il précise qu'à l'intersection vers chez Bollini, il y a des voitures parkées vers le chemin de fer qui bouchent la visibilité et qu'ils sont obligés de s'arrêter sur les rails. Il demande si quelque chose peut être fait avec Travys.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'ils vont regarder avec Travys. Mais il précise que ce carrefour fait aussi partie de la réflexion du dossier de la sécurité dans le village. La Municipalité a avancé sur ce dossier. Celui-ci est maintenant au Canton et ils attendent l'aval pour continuer les démarches. Il n'est pas possible de donner de date à l'heure actuelle.

Madame Carmen Conod demande concernant easyvote, s'il pourrait être envisageable de mettre le dépliant informatif dans les enveloppes de vote pour les personnes concernées.

Monsieur le Syndic répond que comme ils avaient répondu sous l'ancienne législature, ils mettraient le lien internet dans le bulletin car écologiquement cette solution leur paraissait mieux. Mais si le Conseil Communal veut procéder comme proposé, il faut que la demande vienne des conseillers. Toutefois le Syndic propose que la Municipalité en prenne acte et qu'elle recommuniquera sur la décision prise.

Madame Conod demande s'il serait possible d'avoir une idée des coûts que cela engendrerait.

Monsieur Julien Cuérel répond que Madame Conod faisant cette proposition, elle doit semble-t-il avoir une idée des coûts. Mais, il pense que ce n'est pas exorbitant au niveau coûts et estime à un maximum de Fr. 1000.00.-. Toutefois, il répète que ce n'est pas une question de coûts.

Monsieur Claude Deriaz demande quelle est la politique de la Commune en matière d'engagement d'entreprises sur le territoire communal. Il pense que la Commune se doit de faire travailler des gens de la région. Il suggère donc que la Commune engage des entreprises de la région.

La parole n'est plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion.

9. Appel de sortie et signature pour les jetons de présence.

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 41 conseillères et conseillers sont présents et 4 absents.

Madame la Présidente lève la séance à 20h40.

La Présidente :

La Secrétaire :

Brigitte Lattion

Myriam Deriaz

Baulmes, le 22 octobre 2021